

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans un délai maximum de 15 jours après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile

Le budget primitif 2018 a été voté le 9 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en essayant de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- De contenir la dette
- D'investir de façon raisonnable et utile pour la population et l'avenir de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté les affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre les investissements qui ont vocation à préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Les impôts locaux: 931 510 € prévision pour 2018 (996 292 € en 2017) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le ou les salaires d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières, occupation du domaine public, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux compensations versées par la Communauté d'Agglomération et éventuellement à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2018 sont estimées à 5 640 136.53 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement sont estimées pour l'année 2018 à 2 261 786.53€

Au final l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt, à savoir 3 378 350 € pour l'année 2018, soit un montant global de dépenses possibles de 5 640 136.53 €

Il existe trois types de recettes pour une commune :

Les dotations de l'Etat subventions et participations : 155 460 € pour 2018 (158 352.64 € en 2017)

Les attributions de compensation de la Communauté d'agglomération : 1 169 691 € pour 2018 (1 216 016.70 € en 2017)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population 75 550 € pour 2017 dont 68 000 € de cantine et garderie (71 389.61 € en 2017)

B) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges à caractère général	652 858.00	Atténuation de charges	20 000.00
Charges de personnel et frais assimilés	1 268 000.00	Produits des services	75 550.00
Atténuation de produits	31 500.00	Impôts et taxes	2 394 237.00
Autres charges de gestion courantes	187 109.00	Dotations, subventions et participations	155 460.00
Charges financières	79 000.00	Autres produits de gestion courante	39 000.00
Charges exceptionnelles	16 500.00	Total des recettes gestion de services	2 684 247.00
Dépenses imprévues	26 819.53	Produits Financiers	30.00
Total des dépenses réelles	2 261 786.53	Produits exceptionnels	10 010.00
Opérations d'ordre	936.93	Total des Recettes de Fonctionnement	2 694 287.00
Virement à la section d'investissement	3 377 413.07	Opérations d'ordre	0.00
		Total des recettes de l'exercice	2 694 287.00
		Résultat excédentaire reporté année 2017	2 945 849.53
Total des dépenses de fonctionnement cumulées année 2018	5 640 136.53	Total des recettes de fonctionnement cumulées année 2018	5 640 136.53

c) la fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 sont les mêmes que l'année dernière, seules les bases diffèrent.

LIBELLE	TAUX DE REFERENCE 2017	COEFFICIENT DE VARIATION	TAUX DE REFERENCE 2018	BASE D'IMPOSITION 2018	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'Habitation	5.50	1.000000	5.50	1 384 000	76 120
Taxe Foncière (bâti)	15.12	1.000000	15.12	5 628 000	850 954
Taxe Foncière (non bâti)	12.46	1.000000	12.46	35 600	4 436

Le montant global prévu à percevoir par la commune pour les 3 taxes en 2018 s'élève à 931 510.00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un mobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de

biens immobiliers, d'études de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses/Opérations	montant	Recettes	Montant
Matériel et Equipement divers	85 000.00	FC TVA	174 000.00
Eclairage public	90 000.00	TAXE D'AMENAGEMENT	20 000.00
Travaux sur les bâtiments communaux	467 500.00		

Acquisition matériel roulant ou de transport et outillage	109 500.00		
Acquisition de terrains	20 000.00		
Aménagement cimetière	120 000.00		
Travaux de voirie/ matériel et outillage de voirie	790 000.00		
Création P.L.U	12 500.00		
Aménagement du Centre Bourg	994 000.00		
Extension de la salle d'animation (foyer)	1 080 000.00		
Création logements dans ancienne mairie-école	870 000.00	Emprunt pour création logements	350 000.00
Réhabilitation ancienne cantine et garage	1 100 000.00	Emprunt pour réhabilitation ancienne cantine et garage	350 000.00
Total des dépenses d'équipement	5 738 500.00	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	595 921.59
Remboursement emprunts (capital)	101 350.00	Solde d'exécution positif reporté (R001)	971 578.41
		Virement de la Section de Fonctionnement	3 377 413.07
		Total des Recettes	5 838 913.07
		Opérations d'ordre	936.93
Total Général des Dépenses	5 839 850.00	Total Général des Dépenses	5 839 850.00

En résumé,

Recettes et Dépenses de Fonctionnement pour l'année 2018: 5 640 136.53 €

Recettes et Dépenses d'investissement pour l'année 2018: 5 839 850.00 €

Les investissements importants programmés pour l'année 2018 sont :

- L'aménagement de 5 logements à l'ancienne mairie école
- La réhabilitation de l'ancienne cantine et du garage en commerces et une petite salle de réception
- L'extension de la salle d'animation pour créer un nouveau foyer municipal.

Il y aura aussi les investissements habituels de matériels, d'équipements et de voiries nécessaires aux équipements existants.

La dette est constituée de deux emprunts :

Le premier a été contracté en 2008 pour financer une partie des travaux de la salle d'animation pour un montant de 1 300 000.00 € sur une durée de 25 ans, le capital restant au premier jour de l'exercice 2018 est de 971 054.03 €.

Le deuxième a été contracté en 2017 pour une somme de 47 500.00 € pour l'acquisition d'un tracteur, durée du prêt 4 ans, le capital restant au premier janvier de l'exercice 2018 est de 47 500.00 €.

Un emprunt de 350 000.00 € est prévu en 2018 pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie école en logements. Le remboursement de cet emprunt sera compensé par la collecte des loyers.

Un emprunt de 350 000.00 € est prévu en 2018 pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine et du garage en commerces et une petite salle de réception. Le remboursement de l'emprunt sera compensé par la collecte des loyers.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (Communes, Départements, Régions, EPCI, Syndicats Mixtes, Etablissements de Coopération Interdépartementale) les articles L. 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.



Le Maire

J. S. GROUET